

## **Rapport de présentation**

**sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 4 novembre 2008 fixant une liste des opérations de restructuration de service ouvrant droit au versement de la prime de restructuration de service et de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint instituées par les décrets n°2008-366 du 17 avril 2008 ainsi que du complément indemnitaire institué par le décret n°2008-367 du 17 avril 2008.**

La révision générale des politiques publiques a introduit un vaste mouvement de réorganisation des services de l'Etat. Pour accompagner ce changement, les décrets du 17 avril 2008 prévoient un dispositif indemnitaire favorisant la mobilité, qu'il convient d'adapter aux spécificités de la réforme du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et aux situations de ses agents.

Dans ce contexte, et conformément aux décrets n°2008-366 et 2008-367, l'arrêté du 4 novembre 2008 fixe une liste des opérations de réorganisation ouvrant droit au bénéfice de la prime de restructuration de service, de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint et du complément indemnitaire en faveur de certains agents de l'Etat.

Le présent projet d'arrêté prévoit de compléter cette liste en y ajoutant les changements de site des services du SETRA et de l'ENIM, la création des Directions départementales interministérielles et la réorganisation des implantations territoriales du Conseil général de l'environnement et du développement durable.